



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

OBJET : URBANISME

29) ZAC Ivry Confluences

Place Oum Kalthoum - Dénomination

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_29-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

ETAT DE PRESENCE POINT 29

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	0
Absents non excusés.	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 29

PRÉSENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PÉCQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,
Mme BERNARD, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA.

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en

exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



URBANISME

29) ZAC Ivry Confluences
Place Oum Kalthoum - Dénomination

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu l'arrêté préfectoral n°2010/7224 du 28 octobre 2010, décidant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ivry-Confluences,

vu le programme de ladite ZAC, prévoyant la construction de logements, bureaux, activité, commerces, et équipements publics desservis par de nouveaux espaces publics et voiries,

considérant la création d'une nouvelle place reliant la rue de la Gare à la rue Maurice Grandcoing à Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il est d'intérêt communal de faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours, la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courriers, des livraisons ou encore la localisation GPS, en identifiant clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT,

considérant qu'il revient au Conseil municipal de nommer cette place,

vu la proposition du groupe de travail sur les dénominations lors de sa séance du 3 juin 2022, de nommer cette nouvelle place « Oum Kalthoum », en mémoire à une chanteuse et musicienne considérée comme l'une des plus grandes du monde arabe,

vu le plan, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 43 voix pour, 5 voix contre

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer « Oum Kalthoum » la nouvelle place reliant la rue de la Gare à la rue Maurice Grandcoing à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 OCT. 2022
RECU EN PREFECTURE
LE 27 OCT. 2022
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
27 OCT. 2022

LE